

EC121 Enseigner en LV étrangère

Infos pratiques

- > ECTS : 2.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Anglais
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Philo, Info-Comm, Langues, Littératures & Arts du spectacle
- > Code ELP : 4L7ML121
- > En savoir plus : <https://ufr-phillia.parisnanterre.fr/>

Présentation

La démarche est à la discrétion du formateur / de la formatrice. Une démarche expérientielle puis réflexive permet des mises en situation enrichissantes : en binômes (ou petits groupes selon les effectifs), les étudiant.e.s, à tour de rôle, proposent aux autres étudiant.e.s du groupe une séance en lien avec leur discipline et les programmes du secondaire. L'activité vise l'acquisition du lexique spécialisé de la discipline et permet un questionnement sur l'enseignement/ l'apprentissage de la discipline. L'activité doit être interactive (il ne s'agit pas d'un exposé ; le but est de faire participer le groupe). Les autres étudiant.e.s du groupe sont - pendant la durée de l'activité - en double position d'apprenants et d'observateurs critiques.

Les commentaires du groupe et du formateur / de la formatrice, au fil des séances, permettent de travailler la langue de spécialité et d'échanger sur l'interaction en situation de classe afin de dégager une méthodologie utile pour l'élaboration éventuelle d'un projet en langue et, de façon plus générale, pour toute situation d'enseignement/apprentissage. L'oral et l'écrit sont

convoqués en fonction des objectifs visés par les séances d'apprentissage.

Un tel fonctionnement permet la mise en place de groupes de disciplines différentes mutualisés.

Objectifs

L'objectif de cette unité d'enseignement est de donner aux futur.e.s enseignant.e.s les moyens linguistiques et didactiques d'élaborer un projet disciplinaire en langue étrangère, notamment dans le cadre éventuel de la DNL (Discipline Non Linguistique ou discipline enseignée en LVE).

Les principes généraux :

- * travail sur les compétences langagières pertinentes en relation avec les programmes disciplinaires du secondaire
- * réflexion sur les objectifs, les expériences, les supports et les activités d'apprentissage disciplinaire en LVE
- * recherche de stratégies interactives susceptibles d'être transposées en situation de classe, pour faire participer des apprenant.e.s en langue étrangère dans le cadre d'un apprentissage disciplinaire

Évaluation

1^{ère} session :

L'évaluation en contrôle continu comprend :

- une note sur la séance d'apprentissage disciplinaire proposée en LVE (conception / réflexion sur l'enseignement/apprentissage de la discipline / interactivité / approche par compétences, qualité de la prise de parole et notamment qualité des consignes)
- une note de contribution réflexive à la pratique comprenant la participation à toutes les séances de formation.

L'épreuve de contrôle terminal consiste :

- * soit en un écrit de 2h : production écrite à partir d'une amorce qui peut être une question précise en lien avec l'intérêt d'un enseignement/ apprentissage de la discipline en LVE ou l'élaboration d'une séquence / séance d'apprentissage à partir d'une thématique et de

documents fournis, dans la perspective de la conduite d'un projet en langue.

- * soit en un oral de 20-30 minutes : préparation d'une séquence d'apprentissage à partir d'une thématique et de documents fournis, dans la perspective de la conduite d'un projet en langue (durée de la préparation : 1h30). L'étudiant présente sa séquence à l'oral et répond aux questions de l'examineur/examinatrice.

2^{ème} session :

L'épreuve consiste :

- * soit en un écrit de 2h : production écrite à partir d'une amorce qui peut être une question précise en lien avec l'intérêt d'un enseignement/ apprentissage de la discipline en LVE ou l'élaboration d'une séquence / séance d'apprentissage à partir d'une thématique et de documents fournis, dans la perspective de la conduite d'un projet en langue.
- * soit en un oral de 20-30 minutes : préparation d'une séquence d'apprentissage à partir d'une thématique et de documents fournis, dans la perspective de la conduite d'un projet en langue (durée de la préparation : 1h30). L'étudiant présente sa séquence à l'oral et répond aux questions de l'examineur/examinatrice.

Contact(s)

> Murielle Philippe

Responsable pédagogique
muphilip@parisnanterre.fr

Compétences visées

D'après le *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*, l'objectif est d' « utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier : maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2, participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves. » <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

L'étudiant.e ayant validé cet EC sera capable de :

- * Compétence 1 : comprendre un document oral authentique en lien avec sa spécialité
- * Compétence 2 : comprendre un document écrit authentique en lien avec sa spécialité
- * Compétence 3 : construire une activité d'apprentissage disciplinaire en LVE
- * Compétence 4 : mener cette activité en LVE (consignes, interactions entre apprenants)